

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009

Le vingt cinq mai deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ITOURNEL Pierre, Maire.

Date de la convocation : 15/05/2009

PRÉSENTS : ITOURNEL Pierre – LAFAY Daniel – BIGAY Thierry – GARRET Jean-Louis – COUPÉRIER Emilien – LAFORET Michèle – RODAMEL Maxime – PONSON Stéphane – BONJEAN Florence – WIDER Viviane – THOLY Monique - FORESTIER Nathalie - MINSSIEUX Olivier - BONJEAN Franck - DAYNE Jean-Michel

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

SECRÉTAIRE : RODAMEL Maxime

1 / VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2009

Monsieur le Maire rappelle le projet de gros travaux d'entretien de la voirie communale à effectuer en 2009. Suite à un avis d'appel public à la concurrence en partenariat avec la D.D.E. et après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 45 340,00 € soit 54 226,64 € TTC. et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signe le marché entre la Commune et l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation de ces travaux.

2 / LOCATION MAISON INDIVIDUELLE N° 1 A 7 (TARIFS)

Vu les délibérations en date du 16 mars 2008 fixant le montant des loyers des maisons individuelles n° 6 et n° 7 à 189 € par mois à compter du 1^{er} avril 2008 et le montant du loyer de la maison individuelle n°3 à 157 € à compter du 1^{er} avril 2008 et les délibérations en date du 2 février 2009 fixant le montant du loyer de la maison individuelle n° 1 à 187 € par mois à compter du 1^{er} octobre 2009, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs de ces locations pour l'année 2009 et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3 / VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une coupe de bois a été faite au lieu dit Le Bourg Chemin du Cimetière sur la parcelle cadastrée AT n°302 appartenant à la Commune d'ARCONSAT. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de vendre à la scierie SEIGNOL à SAINT PRIEST LA PRUGNE ce bois au prix de 150 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités relatives à cette transaction.

